

auroit un fonds suffisant en argent pour y établir une belle agriculture , mettre en bon état les terres cultivées & incultes , & les faire fructifier en toutes sortes de denrées , que la bonté & la fertilité de l'Isle , naturellement très-propre à produire , peuvent procurer pour la félicité de ses Habitans , & l'avancement de ce nouveau commerce. Les sels , les huiles , les grains de toute sorte d'espece , la cire , le miel , les vins , les fruits , les pâturages , & la multiplication du bétail , comme aussi généralement tout ce que peut produire un Pays posé par la nature pour être utile à ses voisins , & fait pour avoir en abondance toutes ces denrées , seroient l'objet du nouveau Gouvernement , & celui de l'application des peuples. La Corse deviendrait libre sous des loix heureuses & justes. Les peuples y cultiveroient leurs Biens , & vendroient librement leurs fruits ; & la premiere application de l'Etat , seroit l'avancement de leur félicité & du bien public. La sûreté de l'Isle seroit maintenue par des forces bien entretenues , prises dans la Nation , & capables de la garantir de toute insulte. On y ouvreroit des Ports francs aux Nations ; on y établiroit toutes sortes de Manufactures ; & par des Traités solides avec les différentes Compagnies de Commerce de l'Europe , on se conformeroit à leur intérêt & à leur utilité : Et la Corse sortant de la sujétion qui a dérobé son lustre aux étrangers , se feroit gloire de leur être utile & nécessaire. Les Arts & les Sciences y seroient cultivés avec soin , & tous ceux qui y seroient propres , seroient bien reçus.

Tel est l'esprit du plus sage de tous les Traités , conçu dans la Corse , proposé aux Cor-